



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2788
29 janvier 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2788^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 29 janvier 1988, à 11 heures

Président : Sir Crispin TICKELL

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

Membres : Algérie
Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Brésil
Chine
Etats-Unis d'Amérique
France
Italie
Japon
Népal
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie
Zambie

M. DJOUDI
Le Comte YORK von WARTENBURG
M. DELPECH
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. LI LUYE
Mlle BYRNE
M. BLANC
M. BUCCI
M. KIRUCHI
M. JOSSE
M. SARRE

M. BELONOGOV
M. DJOKIC
M. MFULA

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 20.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES
AU LIBAN (S/19445)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour la période allant du 25 juillet 1987 au 22 janvier 1988, qui porte la cote S/19445.

Il est dit dans ce rapport que pendant la période considérée, sept membres de la Force ont été tués. Au nombre de ceux-ci se trouvent deux soldats népalais, tués lors d'une fusillade, ainsi que deux soldats français, un soldat irlandais, un soldat népalais et un soldat suédois, morts à la suite d'accidents ou d'autres manières. En outre, comme je l'ai indiqué précédemment, un observateur militaire australien de l'ONUST affecté au groupe d'observateurs du Liban a hélas été tué, après avoir sauté sur une mine, et un observateur canadien a été blessé au cours du même incident. Enfin, 11 soldats ont été blessés au cours d'hostilités. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en présentant mes sincères condoléances aux gouvernements et aux familles de ceux qui ont donné leur vie pour la cause de la paix.

Outre le rapport du Secrétaire général, les membres du Conseil sont également saisis des documents suivants : S/19440, contenant une lettre datée du 20 janvier 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/19461, contenant le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations du Conseil.

Je pense que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi, qui figure dans le document S/19461.

Le Président

Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution. Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, France, Allemagne, République fédérale d', Italie, Japon, Népal, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie, Zambie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution est donc adopté à l'unanimité, en tant que résolution 609 (1988).

Il n'y a pas d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais faire deux observations : en premier lieu, très prochainement, notre estimé collègue, le Représentant permanent du Japon, quittera le Conseil de sécurité pour retourner dans son pays. Je suis sûr que tous les membres du Conseil s'associeront à moi pour remercier M. Kikuchi, qui a été un collègue exceptionnel, un excellent ami et une personne très stimulante que nous avons tous été heureux de connaître au cours des années. Je suis certain que les membres du Conseil souhaitent rendre hommage à ses qualités, hommage auquel je m'associe car je le connais depuis fort longtemps. Nous serons désolés de le voir partir. Le Conseil vous souhaite beaucoup de succès et vous remercie des services que vous lui avez rendus.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité reprendra l'examen relatif à "La situation dans les territoires arabes occupés". Mais avant de se réunir en séance officielle, je pense qu'il serait utile que nous nous retrouvions en réunion officieuse. Cette réunion aura lieu à 15 h 30 et, ensuite, nous déciderons du moment où la prochaine séance officielle aura lieu.

S'il n'y a pas d'autres questions, je me propose de lever la séance.

La séance est levée à 11 h 25.